



LA COMPAGNIE
DU PATRIMOINE

Quimper, le 17/5/2011.

Madame, Monsieur,

Vous avez accepté de nous consulter en qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine et plus particulièrement dans le cadre réglementé de notre activité de Conseiller en Investissements Financiers et nous vous remercions de votre confiance.

Conformément à la loi et au code de bonne conduite, nous vous présentons cette lettre de mission qui a pour objet de définir les conditions de notre collaboration.

Dans la mesure de votre acceptation de cette mission, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Signature du conseil

Signature du client



LA COMPAGNIE
DU PATRIMOINE

LETTRE DE MISSION

Le client	Le Conseiller
Nom : <u>SPONTON</u>	Nom : GUYBERT
Prénom : <u>Fabrice</u>	Prénom : Philippe
Adresse : <u>36 Residence De Montgermont</u>	Société : La Compagnie du Patrimoine 90, bis rue de la Providence 29000 QUIMPER
E-mail : _____@_____	pg@laciDupat.fr
77930. St Sauveur sur Eole	



LA COMPAGNIE DU PATRIMOINE

NATURE DE LA MISSION PRINCIPALE

- Audit patrimonial et financier
- Assistance au placement financier, intermédiation
- Analyse de portefeuille
- Aide administrative
- Suivi régulier de patrimoine et produits financiers externes
- Autre – à préciser : *mandat de gestion de l'entreprise et de ses flux : Pharmenope / Garinob.*

OBJECTIFS DU CLIENT classés par ordre d'importance

- Prix Confor Fds Comm / parts. etc = 4 M d'Eurol.*
- Prix de rachat de M. de valorisation.*
- Contrat de travail condition. statut deulle.*
- + 3 parts inf. incluses * (Salaries. lo. coef. usol.)*
- M. de*
- * Complément de pax sur 5 ans. (Convention - sur Affaire (statut Agent Co) Prix net vendeur Honoraires en sur*

TYPOLOGIE DU CLIENT

- Client particulier
- Client professionnel

PRECISIONS : MISSIONS COMPLEMENTAIRES / SECONDAIRES

- Absolue confidentialité sauf famille.*
- Recherche info externe extensive au cadre du client.*
- Mandat exclusif jusqu'au 30 juin.*
- Conserve la jonction indépendante de 1 part.*



LA COMPAGNIE DU PATRIMOINE

DEROULEMENT DE LA MISSION

Audit patrimonial	Intermédiation	Suivi régulier & veille technologique
<ul style="list-style-type: none">✓ Prise d'informations✓ Présentation d'une pré-étude✓ Réalisation de l'étude✓ Présentation des conseils & préconisations patrimoniales	<ul style="list-style-type: none">✓ Prise d'informations✓ Etude & recherche des produits financiers✓ Proposition d'au moins trois fournisseurs✓ Présentation des solutions retenues	<ul style="list-style-type: none">✓ Assistance régulière et suivi du patrimoine✓ Veille sur l'évolution des résultats des produits✓ Réponses aux questions & attentes du client

SUITE/SUIVI ENVISAGE (si nécessaire ou fondé)

MODALITES D'INFORMATION DU CLIENT

Emission de conditions particulières
Point de compte client régulier
Tout mode d'information numérique

Les parties ont convenu qu'il n'y
aura pas d'honoraires de verse-
sur la transaction compte tenu
de l'exclure jusqu'au 30 juin.



LA COMPAGNIE DU PATRIMOINE

DEVIS ET MODE DE PAIEMENT

Nature de la rémunération

- Audit Patrimonial : Honoraires
 Intermédiation : Commissions
 Suivi personnalisé : Abonnement

Honoraires

Montant prévisionnel <hr/>	Acompte <hr/>	Date du 1 ^{er} acompte <hr/>
-------------------------------	------------------	--

DATE ET SIGNATURE

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 55% de ceux-ci. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à Arkanissim Finance. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Le demandeur / client reconnaît avoir reçu la fiche d'information légale comprenant les informations du conseiller et son entreprise.

Le conseiller dispose des informations patrimoniales et financières client ou d'une lettre de sa part, stipulant son refus de fournir tout ou partie des informations demandées (Le client reconnaît alors avoir été averti des conséquences d'un tel refus).

Le conseiller est tenu au respect du secret professionnel.

Le client

Date : 17/05/2011

Signature :

Le conseiller

Date : 14/05/2011

Signature :



LA COMPAGNIE DU PATRIMOINE

« Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments ci-dessous »

Conseiller en Gestion de Patrimoine – Conseiller en Investissements Financiers

GUYBERT Philippe



SARL au capital de 12 250 euros
RCS 489 649 368
Code NAF/APE 7022Z
Groupe Arkanissim Finance
16 rue Anatole France
92300 LEVALLOIS PERRET

Responsabilité Civile Professionnelle

Souscrite auprès de CNA Insurance Company Limited
Pour un montant de : 2.000.000 € Conseil en Gestion de Patrimoine
Pour un montant de : 2.500.000 € Intermédiaire en assurance
Numéro de police FN4448 adhérent : 221609

Garantie Financière

Souscrite auprès de CNA Insurance Company Limited
Pour un montant de : 50 000 € Conseil en Gestion de Patrimoine
Pour un montant de : 115 000 € Intermédiaire en assurance

Associé : Arkanissim Finance / 20 %

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Réglementation

- Ⓜ Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF sous le numéro : E001200
- Ⓜ Démarchage bancaire et financier n° 1072405552MX
- Ⓜ Société intermédiaire en assurance de type « C » inscrite à l'ORIAS sous le n° 08 040 609
www.orias.fr, placé sous le contrôle de l'ACAM : 63 rue Taitbout, 75009 Paris
- Ⓜ Agent immobilier, carte délivrée par la préfecture de BOULOGNE n° T 638

Partenaires – Compagnies – Fournisseurs

Etablissements financiers (Démarchage / Intermédiation)

- Ⓜ Rothschild - UFG - Nord Europe Private Equity - Cortal - Gerer - Sigma - Aurel Level - A+ Finance_Perial ...
Compagnies d'Assurance (Démarchage / Intermédiation)
- Ⓜ Fortis - Skandia - Cardiff - Assurances Saint Honoré - Swiss Life - Generali
Promoteurs (Démarchage / Intermédiation)
- Ⓜ Groupe MLM - BAMA - Alain Crenn - Pierreval - Réside Etudes (liste non exhaustive)...

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 55% de ceux-ci. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à Arkanissim Finance. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

- Honoraires suivi personnalisé, gestion administrative : fixés contractuellement
- Honoraires d'audit Patrimonial : suite à un devis accepté.
- Analyse Patrimoniale : de 380 € à 6500 € (non facturée si des préconisations sont suivies).

La préférence par la différence



Fiche d'information légale
13/04/2011

Groupe